

Nombre de conseillers : 10  
En exercice : 8  
Présents : 5  
Votants : 7

## **L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE DIX-SEPT JUIN**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON  
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.  
Date de convocation du conseil municipal : le 07/06/2019

**Présents** : VALOIS Christophe, ROUSSIN Jean-Marie, ROUSSIN Françoise, SERVES Paul.

**Excusés** : SERRES Olivier (a donné pouvoir à ROUSSIN Jean-Marie), LAMBEAUX Brice (a donné pouvoir à VALOIS Christophe), EYDOUX Guy

Ouverture de la séance à 20h00.

Compte-rendu du CM du 6 mai 2019 approuvé.

En ouverture de Conseil municipal, Madame le Maire a fait part de ses pensées de soutien aux sinistrés du nord du Département et des environs qui ont subi l'orage de grêle de samedi dernier.

Egalement, le Maire informe du rajout de point à l'ordre du jour : convention Ecole Numérique et consultation par le Centre de Gestion des assurances prévoyance et santé pour le personnel.

### **ECOLE/CANTINE : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Après avoir consulté les parents d'élèves, les délégués de parents ont fait part lors du 3<sup>e</sup> conseil d'école d'une majorité favorable à un changement de prestation, des repas en liaison froide réchauffée sur place. Ce n'est pas la qualité des repas de la maison de retraite de Grignan qui est remise en cause mais le tarif du repas. Après délibération les élus, à 6 pour et 1 abstention, valident le changement de prestataire et retiennent la société Plein Sud Restauration de Montélier. Une convention sera signée pour la mise en place dès la rentrée de septembre pour un an renouvelable.

### **ECOLE/ACTIVITES PERISCOLAIRES ET 3<sup>E</sup> CONSEIL D'ECOLE :**

Les 3 activités périscolaires (danse Country, atelier dessin et boules lyonnaises) ont animé l'année scolaire. Les retours font écho à des rappels à la discipline assez fréquents. A voir si ces activités ou d'autres seront reconduites.

Lors du 3<sup>e</sup> conseil d'école, des travaux détaillés ont été listés dans le cadre du PPMS (Plan de Prévention et de Mise en Sécurité), il a été également question de la reconduction ou pas du projet EMALA (Equipe Mobile d'Animation et Liaison Académique) notamment avec le retrait du Département comme co-financeur, du bilan

des projets de l'année positifs comme Mom'Danse, la classe découverte, et des effectifs à la rentrée prochaine : 14 pour les Maternelles et CP et 20 pour les CE et CM.

### **TRAVAUX VOIRIE : En cours**

Les travaux concernant la route de Rousset sont terminés et réceptionnés. Fond de Barral également. Sont en cours les emplois partiels.

### **VOIRIE/SECURISATION DE CERTAINS CARREFOURS :**

Deux miroirs vont être installés au carrefour entrée Cité résidentielle/route des Marais et au carrefour route de Rousset/route des Juliannes. Les élus rappellent que ces miroirs sont une aide à la décision.

D'une manière plus générale sur certains axes élus et riverains déplorent une vitesse supérieure aux 30km/h maxi dès que l'on rentre dans le village par des conducteurs non-résidents mais également par des habitants de la commune. Rappel au civisme. La commission se penchera sur le dossier.

### **TRAVAUX BÂTIMENTS : EN COURS**

La salle associative à Urdy est en cours de finalisation. A signaler la participation financière sur les toilettes publiques et la salle associative à hauteur de 50% par le Département, la salle également par la Région à hauteur de 20% et le réaménagement de l'agence postale communale à 50%, hors mobilier fourni par La Poste.

### **ECOLE NUMERIQUE : CONVENTION**

Rappel est fait pour le projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité) et le soutien des élus le 12 novembre dernier et la notification de la subvention de l'inspection académique le 27 mars dernier. Validation pour la signature de la convention pour achat et mise en place d'ipads (financé à 50% par l'Education Nationale) courant du 1<sup>er</sup> trimestre.

### **CONSULTATION ASSURANCE PREVOYANCE ET SANTE POUR LE PERSONNEL :**

Le Maire expose que le Centre de Gestion 26 (CDG 26) souhaite faire une mise en concurrence des assurances complémentaires prévoyance et santé pour les agents titulaires. Le personnel communal est déjà assuré, mais les élus sont d'accord pour que cette consultation soit lancée par le CDG 26, sans obligation d'adhérer si le coût et les garanties ne sont pas favorables.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Carte communale** : Le recours gracieux auprès du Préfet a expiré, ce qui vaut un refus. Après avoir demandé un entretien avec Madame la Sous-Préfète de Nyons, par deux fois reporté (pour des raisons de charges de calendrier ayant en intérim la sous-préfecture de Die) et devant le refus du recours, le Maire a pris la décision d'annuler l'entretien avec elle prévu ce jour face au dossier « plié d'avance ». Le Maire soumet pour avis aux conseillers le zonage tel que prévu par le Préfet relatant les 2 parcelles sortant du périmètre constructible. Le dossier sera modifié et soumis au prochain Conseil.

**Station d'épuration** : curage du 2<sup>e</sup> bac à boue et replantation des roseaux à partir d'octobre prochain.

**Poulailler à Valréas/Courrier des professionnels de santé** : le Maire donne lecture du courrier. Les élus sont perplexes sur la démarche et suggèrent que le courrier soit plutôt adressé par ses auteurs aux services de l'Etat en charge de ces questions.

**Musée archéologique de Nyons/détection de métaux** : dans un courrier réfutant être à l'origine de recherches avec des détecteurs de métaux, le directeur du musée rappelle les obligations des utilisateurs de ce matériel : celui d'avoir l'autorisation du propriétaire des parcelles prospectées et celle du Ministère de la Culture pour la pratique de cette discipline dans un cadre très règlementé.

**Manifestation privée** : Le Maire fait part d'une manifestation ayant eu lieu les 25 et 26 mai dernier sur des terrains privés. Elle expose aux élus l'intérêt que la commune soit informée, non pas pour interdire mais pour faire part de recommandations telle que la propreté des lieux en dehors des parcelles autorisées.

Séance levée à 21h50.